



Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
 dont suppléés : 0
 dont représentés : 5
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation
10/12/2024

Date de publication
24/12/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20241217-162_2024-DE S

Berser
Levrault
FORT

Séance du 17 décembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J.-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J.-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M.-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT - P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J.-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A.-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J.-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, C. LESOU à J. CHIPAUX, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 162-2024

Objet : Marché public - ZELLER - lancement d'une consultation de désamiantage

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président expose que le bâtiment ZELLER, d'une superficie de 5 000 m², constitue un site vacant dont la communauté de communes s'est portée acquéreur en 2019 via un portage de l'Etablissement public foncier local Doubs Bourgogne – Franche-Comté.

Ce bâtiment a fait l'objet d'un diagnostic amiante avant travaux, ainsi que d'une étude historique et d'un diagnostic environnemental. Ce dernier n'a pu être mené à son terme, en raison de la présence importante d'amiante. Un désamiantage s'avère donc nécessaire.

Monsieur le Président propose le lancement d'une consultation pour le désamiantage du site, selon un marché public en procédure adaptée. L'opération est estimée à 500 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE l'enveloppe allouée aux travaux de désamiantage à 500 000 € HT,
CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour le marché de désamiantage,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation,
AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

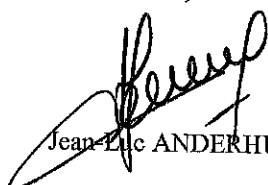
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

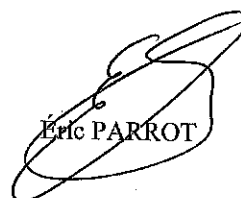
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Eric PARROT